

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
COMMUNE DE PLEVENON**

ARRETÉ N° 133/2026

Annule et remplace ARRETÉ n° 132/2026

**PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES ENTRE
LE ROND-POINT DU CAP FREHEL ET LE PARKING DE LA TEIGNOUSE ET
PORTANT SUR LA FERMETURE DU PARKING CAMPING-CARS
AU PARKING DE LA TEIGNOUSE
en raison de travaux de branchement fibre**

Le Maire de la commune de Plévenon,
Vu la loi n° 32-123 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu les dispositions du Code Général des collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, livre 1, huitième partie « signalisation temporaire »,
Vu la demande de l'entreprise de l'entreprise STE ARMOR TADEN, en date du 17 septembre 2026,
Considérant que pour des raisons liées à la Sécurité Publique, il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRÊTE

Article 1 : La chaussée sera en circulation alternée entre le rond-point du Cap Fréhel et le parking de la Teignouse du 28 septembre 2026 au 31 octobre 2026 pendant la durée des travaux de branchement fibre (pose de fourreaux et chambres télécom).

Article 2 : L'accès au phare par la route (entre la barrière pompiers et l'entrée du phare) sera interdit à tous véhicules (sauf véhicules de secours) ainsi qu'aux vélos et aux piétons pendant la durée des travaux.

Article 3 : Le parking des camping-cars (côté droit du parking, à côté des toilettes) est fermé pendant la durée des travaux.

Article 4 : L'entreprise « STE ARMOR TADEN » mettra en place les signalisations.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie, et à chaque extrémité des travaux.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame la Sous-préfète de DINAN, copie transmise à Monsieur le Commandant de gendarmerie de la brigade de Matignon, à l'ASVP de PLEVENON, au SDIS et au pétitionnaire.

Plévenon, le 21 septembre 2026
Le maire,
Philippe LOHIER

